



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Mâcon , 10 juin 2024

Bureau de la réglementation
et des élections

Monsieur le maire,

J'ai pris connaissance avec attention de votre courrier du 3 juin 2024 contestant le projet de prolongation d'exploitation de la carrière de Sainte Cécile.

L'exploitant, TRMC, a déposé une demande de prolongation de l'exploitation dans les mêmes conditions que celles initialement autorisées par arrêtés du 9 juin 2009 et 2 février 2021, sans extension géographique des surfaces exploitables, ni approfondissement de la carrière, ni augmentation des volumes de production autorisés.

Compte tenu des besoins avérés de matériaux, notamment ballast pour la SNCF et stériles pour les centrales d'enrobage de la RCEA, j'ai signé un arrêté de prolongation de la durée de l'exploitation de 22 mois, dont 18 mois d'extraction dans les limites susvisées et 4 mois de remise en état final du site.

Des prescriptions complémentaires figurent dans cet arrêté, notamment la limitation à un tir de mine maximum par semaine.

S'agissant d'une potentielle extension du site, l'exploitant devra déposer une nouvelle demande qui donnera lieu à une instruction approfondie, en particulier sur les besoins, les enjeux de biodiversité et le respect du schéma régional des carrières.

Je vous proposerai prochainement un temps d'échange avec les élus du périmètre de la carrière, le pétitionnaire et les services de l'État pour préciser les conditions dans lesquelles se déroulera la poursuite de l'exploitation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement

Le préfet,

Yves SÉGUY

Monsieur Pierre NUGUES
maire
71250 CHATEAU